

Dons civiques de la société populaire de Lugny (Saône-et-Loire), en annexe de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons civiques de la société populaire de Lugny (Saône-et-Loire), en annexe de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794).

In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 532;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20814_t1_0532_0000_23

Fichier pdf généré le 23/01/2023

alors je ne pouvois jouir qu'à 25 ans ou plutôt si la conduite antérieure de ma mère, si ses mauvais traitements constamment prouvés, ne pourraient pas faire considérer ma profession comme forcée et par conséquent rentrer dans la classe de celles qui sont traitées comme telles par la loi. »

CRAPART, f° BECQUART, rue Guillaume n° 1148.

[Attestation, s. d.].

Nous attestons que la c^{ne} Anne-Marguerite Crapart, dite en religion de Saint-Paul, après avoir témoigné dans le cours de sa probation qu'elle n'avoit aucun goût pour l'état religieux, demanda lors de sa réception à la profession avant vingt et un ans accomplis d'attendre sa majorité pour se décider à contracter de si terribles engagements. Dans l'alternative de prononcer ces vœux ou de rentrer dans la maison paternelle, elle préféra encore le cloître aux rigueurs de sa mère et fit profession; les mauvais procédés de sa mère, même après sa profession, prouvent bien quels furent les motifs de sa vocation.

Signé : M.-C. LEJEUNE, M.-J. TREMBLAY, J.-B. LHOTTE, L.-A.-T. HANREINT, A.-J. THÉROUANNE, A.-G. MANGY.

[Déclaration de la ci-dev^t prieure].

Je soussignée Marie-Anne Tournon, ci-devant prieure de la Présentation, rue des Postes, déclare qu'il est à ma connoissance que la citoyenne Crapart, nommée ci-devant en religion Saint-Paul, après avoir été reçue à profession à l'âge de 21 ans non encore accomplis, avoit demandé de ne pas faire ses vœux avant 25 ans, fondée sur ce qu'alors elle pourroit faire don du bien de son père à la Communauté, que le projet ne pouvant être ni agréé ni reçu par la Communauté, il fut dit à la dite novice, que l'année de sa profession étant expirée, elle se trouvoit dans l'alternative ou de se retirer, ou d'émettre ses vœux; qu'elle se décida pour ce dernier parti, résolution qui surprit toute la Communauté qui n'avait entrevu dans l'objet de demande en sursis pour l'émission des vœux, qu'un moyen dilatoire pour gagner du tems, et arriver à celui où elle pourroit plus décidément se prononcer soit pour le monde soit pour la vie monastique. En foi de quoi j'ai délivré le présent à Paris, le 15 ventôse l'an 2^e de la République française une et indivisible.

TOURNON.

Renvoyé au Comité de législation (1).

68

L'agent national du district d'Issoire annonce que le citoyen Chatembel, administrateur du district, a déposé une somme de 2 000 liv., en espèces d'or et d'argent, pour être échangée contre des assignats, et que ce citoyen fait

(1) Mention marginale, datée du 8 germ. et signée Bézard.

offrande à la patrie, du traitement qui lui est accordé pour avoir assisté aux séances de l'administration, depuis que la patrie a été déclarée en danger (1).

69

L'agent national du district de Lauzun annonce que les citoyens de cette commune ont fait don pour nos frères d'armes, de 323 chemises, 44 draps de lit, 7 nappes, 3 matelas, 18 paires de bas de laine, 460 liv. en assignats. Ils avoient aussi donné à des volontaires allant joindre leur bataillon, 7 chemises, 10 liv. en assignats, et ont remis au percepteur 96 liv. en or, pour être échangées en assignats. Ils ont envoyé au représentant du peuple Monestier 380 marcs d'argent provenant de leur église (2).

70

Le cⁿ Raymond, de Bourdieu, a donné un écu de 6 liv. pour les frais de la guerre (3).

71

Le cⁿ Vautouroux, agent national du district de Lille, a envoyé une pièce d'argent provenant d'un prix de l'Académie des Arts de la ville de Lille (4).

72

Les citoyens de la commune de Montigny, district de Montmédy, ont fait offrande à la patrie de l'argenterie, des cloches et autres dépouilles de leur église. Ils ont fait don, pour les défenseurs de la patrie, de chemises et autres effets, et 100 l. en numéraire (5).

73

La Société populaire de Lugny (6), département de Saône-et-Loire, a fait passer au district 180 chemises, 72 paires de souliers, 18 paires de bas, 6 mouchoirs, 2 couvertures, 19 livres de charpie, 15 livres de compresses et 150 liv. en assignats (7).

(1) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(3) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(4) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(5) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(6) Lugny-les-Charolles.

(7) Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).